



SCHWEIZER BISCHOFSSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

RAPPORT ANNUEL 2021

COMMISSION D'EXPERTS « ABUS SEXUELS DANS LE CONTEXTE ECCLÉSIAL »



COMMISSION D'EXPERTS DE LA CES « ABUS SEXUELS DANS LE CONTEXTE ECCLÉSIAL »

La commission d'experts de la CES conseille la Conférence des évêques suisses sur les aspects psychologiques, juridiques, sociaux, moraux, théologiques et de politique ecclésiale de la thé-matique des abus sexuels dans le contexte ecclésial ainsi que sur le travail de relations pu-bliques nécessaire. Elle assure le suivi de la problématique à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église et signale les mesures nécessaires. La commission d'experts coordonne le travail des responsables de la prévention ou des services de prévention des différents diocèses et procède à un contrôle régulier de la qualité des activités entreprises dans le contexte ecclésial suisse dans le domaine de la prévention contre les abus sexuels. Ses membres sont également actifs dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la formation continue et peuvent être consultés en tant qu'experts par des institutions et des instances ecclésiastiques. La commission d'experts coordonne les activités des comités spécialisés diocésains et inter-diocésains, organise des réunions et des colloques pour la formation ainsi que pour l'entretien d'un échange fructueux.

Membres

Toni Brühlmann, président, psychothérapeute ASP

Mgr. Joseph M. Bonnemain, secrétaire jusqu'en septembre 2021, vicaire épiscopal et président du tribunal du diocèse de Coire,

Karin Iten et **Stefan Loppacher**, codirection du secrétariat à partir d'octobre 2021

Beat Altenbach, SJ, directeur de cours et conférencier pour les exercices spirituels ignatiens et la spiritualité, ainsi que responsable de la pastorale des vocations des jésuites en Suisse
Beryl Niedermann, avocate, juge au tribunal administratif du canton de Zurich et présidente de la commission de recours de la corporation catholique romaine de Zurich
Jacques Nuoffer, psychologue, président du groupe SAPEC
Regula Schwager, psychothérapeute
Marco Villa, juge
Eva Zimmermann, psychologue spécialisée en psychothérapie FSP

Adresse postale :

Commission d'experts de la CES
« Abus sexuels dans le contexte ecclésial »
Karin Iten et Stefan Loppacher
Hirschengraben 66, 8001 Zurich

Activité

Changements structurels et personnels

Dans le sillage de l'élection de Joseph Bonnemain comme évêque du diocèse de Coire, le comité d'experts a également dû affronter des changements de personnel. Nous remercions vivement Mgr Joseph Maria Bonnemain, secrétaire de longue date, pour le travail considérable qu'il a accompli jusqu'à présent dans le domaine de la prévention et de l'intervention contre les abus sexuels. Si d'une part il quitte ses fonctions de secrétaire de la commission nationale d'experts, de l'autre il assume désormais le rôle de représentant des évêques au sein de la commission d'experts. Stefan Loppacher et Karin Iten – élus dans le cadre d'une procédure de candidature publique – ont repris le flambeau

en codirection à partir d'octobre 2021. Karin Iten et Stefan Loppacher apportent tous deux une expérience avérée sur la thématique des abus sexuels. Karin Iten apporte le regard indépendant et extraecclésial nécessaire en raison de sa longue activité antérieure en tant que directrice de Limita, le service extraecclésial spécialisé dans la prévention des abus sexuels. Stefan Loppacher connaît les mécanismes liés à des abus sexuels dans l'Église puisqu'il a rédigé une thèse de doctorat sur le thème de des abus sexuels dans les procédures pénales ecclésiales. Avec cette direction bicéphale, cette fonction importante a pu être occupée de manière compétente. Karin Iten et Stefan Loppacher remplissent ensemble une charge de travail de 30 % et sont en train de donner à leur fonction une structure plus claire (et plus indépendante) en constituant un nouveau secrétariat. Le profil des tâches de ce poste et les pourcentages de postes nécessaires seront encore mis au point en 2022.

Rencontre des commissions diocésaines du 20 novembre 2021

La rencontre de 2021 avait pour thème l'instrument du code de conduite pour la prévention des abus de pouvoir spirituels et sexuels dans le contexte ecclésial. Une gestion des risques bien ancrée dans la vie de tous les jours et pouvant être discutée épuise le champ d'action avant d'agir. Un code de conduite aide à identifier ses propres risques dans les domaines d'activités ecclésiales (« Possibilité de discussion et transparence ») et à les organiser en commun (« Feu vert/feu rouge », « Réflexion », « Développement de la qualité », « Réflexion »), ce qui en fait la pièce maîtresse de la gestion des risques. Le code de conduite aborde les attitudes de base et le comportement en position de pouvoir. La prévention est obligatoirement liée à un changement cultu-rel autour du pouvoir. La rencontre a donné un

aperçu pratique de différents codes de conduite et de processus concrets dans l'optique d'un apprentissage commun.

Stefan Loppacher et Karin Iten, chargés de la prévention à l'évêché de Coire, en ont donné un premier aperçu. Le diocèse de Coire a élaboré son code dans le cadre d'un processus participatif (formations, groupe de travail, consultation), car l'adéquation au quotidien et la participation sont essentielles. La mise en œuvre est prévue pour 2022, encadrée par différents espaces de dialogue (formations, séances d'équipe,...).

Kathrin Staniul-Stucky, responsable du service de formation et d'accompagnement de la région de Fribourg alémanique, a donné un deuxième aperçu. En se basant sur le modèle de l'évêché de Coire, elle a également adapté le code au sein d'un groupe de travail. Le service de formation et d'accompagnement du Fribourg alémanique planifie et coordonne désormais la mise en œuvre : deux coachs professionnels sont à la disposition des équipes de pastorale.

Un troisième aperçu a été donné par Kerstin Bonk, chargée des questions de genre et de prévention de l'Église réformée du canton d'Argovie. Son code de conduite – également élaboré dans le cadre d'un processus participatif en 2019 (formations pour 300 collaboratrices et collaborateurs, développement du code de conduite dans un groupe de travail avec des délégués des associations professionnelles, décision d'introduction par le conseil de l'Église) – a suscité beaucoup d'échos positifs, mais aussi une grande résistance (surtout dans les milieux évangéliques) lors de sa signature.

Projet pilote portant sur l'étude historique des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine de Suisse

Nombre de personnes ont subi de grandes souffrances en lien avec des abus sexuels commis dans le contexte de

l'Église catholique romaine. Un traitement scientifique du vécu est avant tout un juste dû aux victimes, et sert également à tirer de ces expériences des leçons pour l'avenir. La Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence des unions des ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) ont confié à l'Université de Zurich le mandat d'étudier l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du XX^e siècle et de constituer ainsi la base de futurs projets de recherche. Le projet sera réalisé sous la houlette des professeures Monika Dommann et Marietta Meier. Un comité scientifique, nommé par la Société suisse d'histoire (SSH), assure la qualité scientifique et l'indépendance du projet. Le contrat a été signé en novembre 2021.

L'étape suivante consiste pour les responsables de projet à constituer l'équipe de recherche et à définir la procédure à suivre. Le lancement effectif du projet est prévu pour mars 2022. À cette date, les mandantes et l'équipe de recherche donneront des informations détaillées sur le projet dans le cadre d'une conférence de presse. Afin de garantir l'indépendance scientifique et d'éviter de perturber le travail de recherche, les médias et le public ne seront à nouveau informés que lorsque les résultats de l'enquête seront disponibles. Ceux-ci seront consignés dans un rapport final qui sera publié en allemand, en français et en italien. Une fois ce rapport final disponible, les mandantes devront décider des suites à donner en la matière.